



ORDRE HOSPITALIER DE SAINT-JEAN-DE-DIEU

Décatalogue de la Pastorale pour les personnes porteuses de handicap



1.- Toutes les personnes possèdent une **DIGNITÉ**, qui doit être reconnue et respectée.



2.- La **DIMENSION SPIRITUELLE** est constitutive de toutes les personnes et une attention intégrale envers toutes les dimensions est importante.



3.- Toutes les personnes ont le **DROIT** de vivre notre spiritualité et de recevoir les soutiens nécessaires.



4.- Les personnes porteuses de handicap ont besoin d'une **ÉGALITÉ D'OPPORTUNITÉS DE PARTICIPATION** dans l'expérience de la spiritualité et de recevoir une réponse de qualité.



5.- Nous devons faciliter des **ESPACES** d'expression et d'expérience de la spiritualité.



6.- L'attention spirituelle doit être **CENTRÉE SUR LA PERSONNE**, en favorisant sa participation au processus.



7.- Il est nécessaire d'offrir une attention spirituelle **ADAPTÉE** et une réponse personnalisée et différenciée.



8.- Il est important de respecter les différentes **EXPRESSIONS DE SPIRITUALITÉ** en aidant à intégrer l'expérience rituelle de chaque personne.



9.- Les **PROGRAMMES** d'accompagnement spirituel doivent être bien structurés et organisés.



10.- Il faut prendre les moyens d'offrir une **RÉPONSE DE QUALITÉ** dans l'attention aux besoins spirituels.